

école de la construction!

fédération vaudoise des entrepreneurs

**Diplôme fédéral
de maître peintre**



PEINTRES

Le/la maître peintre dispose des connaissances théoriques et pratiques élargie et des expériences nécessaires dans les domaines techniques, d'organisation d'entreprise, d'économie d'entreprise, de mercatique ainsi que dans la pédagogie professionnelle et du travail. De plus, il dispose des connaissances stylistiques.

En qualité de cadres, les maîtres peintres satisfont, dans leur activités professionnelles, aux hautes exigences et sont capables de diriger une entreprise de manière indépendante; ils en sont généralement le directeur ou le titulaire. Ils endossent de ce fait des responsabilités et des tâches de conduite, tant dans la conduite stratégique qu'opérationnelle d'une PME.

Ils rédigent, calculent et soumettent des offres et considèrent, mises à part les question inhérentes aux matériaux et aux techniques d'application, également les aspects écologiques et de durabilité. L'élaboration de projets de conception et leur présentation compte tenu des couleurs, formes et caractères, appartient aussi bien au domaine d'activité que la planification et la préparation de commandes simples à complexes. Les questions de l'achat des matériaux, la logistique, la conduite du personnel, la préparation du travail et la sécurité au reavail constituent des défis quotidiens. Parmi les tâches qui leurs sont dévolues, il y a naturellement aussi les travaux administratifs, l'ensemble de la correspondance et la passation de commandes avec les métrés et la facturation, la comptabilité et l'établissement de budgets.

Réglement en cours de modification

Objectif	Obtenir le diplôme fédéral de maître peintre
Certification	Diplôme de maître peintre et/ou attestation délivrés aux participants en fonction des modules suivis et réussis
Frais d'inscription	Entreprise cotisante CPR ¹ : CHF 8'230.00 Entreprise non-cotisante : CHF 10'360.00 ¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel. <ul style="list-style-type: none">- <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs</i>- <i>Tout cours débuté est entièrement dû</i>- <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription</i>- <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée</i>- <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'école</i>- <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription</i>- <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable</i>
Aides financières	Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.
Durée	La formation est répartie sur une année et demie pour un total de 480 périodes. Les samedis, quelques vendredis, ainsi que 2 semaines de pratique durant la formation
Dates	Se renseigner auprès de l'école
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'école Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page